



## DELIBERATION n° 2023-11-CS-01

Approbation du procès-verbal de la réunion  
du 4 juillet 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 27 novembre 2023

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 27 novembre 2023 à 17h30, à l'espace Aliénor à Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

	Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué
1	BENOIST Daniel	12	FOUCHIER Nils	22	MARTY Elisabeth
2	BIDAUD Yannick	13	GAMBRO Jacques	23	MOISSAT Franck
3	BOURGEOIS Richard	14	GASCHARD Dominique	24	MOTARD Gilles
4	BUFFIERE Alain	15	JALARIN Joël	25	NARDOU Thierry
5	CHAUSSADE Jean-Claude	16	JAUBERTIE Pierre	26	NOYER Jean-Luc
6	COUSTILLAS Samuel	17	LACOMBE Alain	27	PARVAUD Jean
7	DELCROS Rodolphe	18	LEGAY Emmanuel	28	PERPEROT Philippe
8	DENIS Claude	19	LOTTERIE Jean-Paul	29	RANOUX Jacques
9	DOBBELS Stéphane	20	MAGNE Jean-Michel	30	SUDREAU Jean-Louis
10	DOYOTTE Paulette	21	MARCHAND Didier	31	VEYSSIERE Marie-Rose
11	DURANT Serge				

51 Membres en exercices

31 Membres présents

20 Membres absents

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2023

**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_01-DE  
Reçu le 04/12/2023

Monsieur le Président rappelle les principaux points abordés au cours de la réunion en date du 4 juillet 2023 et propose aux membres du Comité Syndical l'approbation du procès-verbal joint au présent dossier, l'autorisant ainsi à le signer.

**Voix pour : 31**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

A titre d'information complémentaire, le procès-verbal des prochaines réunions sera également signé par le secrétaire de séance.

Fait à Coulounieix-Chamiers,  
Le 29 novembre 2023

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER



**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_01-DE  
Reçu le 04/12/2023



## Comité Syndical

Procès-verbal de la réunion en date du 4 juillet 2023

### Table des matières

I -	Compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 11 mai 2023 .....	2
II -	Approbation du rapport d'activité 2022.....	2
III -	Désignation des membres représentant le Pays au GAL 2021-2027 .....	4
IV -	Autorisation de signature de la convention à intervenir entre l'Autorité de Gestion et le syndicat mixte	5
V -	Création d'un emploi non permanent de chef de projet CRTE de la Vallée de l'Isle et du Ribéracois .....	6
VI -	Information – tableau général des emplois.....	10
VII -	Information – candidature à l'appel à projets « Mieux Manger pour Tous » .....	11
VIII -	Questions diverses.....	14
1.	Approbation des statuts dans le cadre de l'adhésion à l'ATD24 .....	14
IX -	Clôture de la réunion .....	15

La réunion est ouverte à 17h45 sous la Présidence d'Emmanuel Legay, le quorum étant atteint ; 26 délégués sont présents.

Monsieur le Président informe les délégués présents de l'inscription d'un point additionnel à l'ordre du jour au titre des questions diverses. Le Comité accepte l'examen de ce point.

L'examen de l'ordre du jour est précédé d'une présentation de l'espace Alienor – de sa construction et de sa configuration fonctionnelle – par Amélie Balaine, Directrice Générale Adjointe en charge des services techniques. Elle quitte la salle au terme de cette séquence, n'assistant ni ne prenant part aux débats.

L'examen de l'ordre du jour débute à 18h10.

**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_01-DE  
Reçu le 04/12/2023

## **I - Compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 11 mai 2023**

Monsieur le Président rend compte de la réunion du Bureau tenue le 11 mai 2023 ; un unique dossier était porté à l'ordre du jour de celle-ci : il concernait l'instruction de l'*avis portant sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un ensemble commercial sis ZAE de Saltgourde, à Marsac-sur-l'Isle* appelé à être exprimé par Monsieur le Président lors de la réunion de la CDAC appelée à intervenir.

Il est rappelé que le Bureau a délivré, après analyse au regard des dispositions du projet de SCoT, un avis défavorable quant à ce dossier.

Les membres du Comité Syndical sont informés de ce dossier.

## **II - Approbation du rapport d'activité 2022**

Le rapport d'activité des services du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord est présenté par Monsieur le Président.

Ledit rapport est un élément clé de la stratégie de communication institutionnelle du syndicat mixte, notamment auprès des communes du territoire d'intervention et de certains partenaires financiers. A cet effet, il expose la plus-value de l'action du Pays, son intérêt quant aux dynamiques partenariales de façon :

- Rétrospective ; le bilan de l'année 2022 est dressé, de façon thématique, autour de chacun des axes du champ d'intervention que le Pays investit,
- Prospective ; les éléments clés de la politique mutualisée portée par le Pays sont exposés, tout en rendant lisible la façon dont les missions sont appelées à être remplies.

Les points notables conduits au titre de 2022 concernent en particulier :

- La finalisation du SCoT, l'année 2022 ayant été ponctuée par l'arrêt du projet, ouvrant ainsi la voie à la consultation des Personnes Publiques Associées, puis à l'enquête publique ; celle-ci, lancée le 1<sup>er</sup> juin 2023, est à présent en cours.
- La participation aux travaux conduits à l'échelle régionale par la Fédération des SCoT dans le cadre de la Conférence des SCoT introduite par la loi dite Climat et Résilience ; le syndicat a été l'une des trois structures contributrices à la rédaction de la contribution écrite à l'attention de la Région en animant la réflexion et rédigeant le volet consacré aux évolutions des aides régionales utiles à la mise en œuvre réussie du nouveau cadre légal.
- Le renouvellement des politiques contractuelles de développement territorial, sur la base du projet de territoire partagé *Isle en Périgord 2030* défini en cours d'année 2021 ; ceci concerne :
  - La préparation du contrat régional de développement et de transitions 2023-2025, validé par le Comité de Pilotage le 13 novembre 2022. Celui-ci fixe un cadre au partenariat qui lie la Région au

territoire – à ses principaux porteurs de projets – et favorise le développement économique ainsi que l'amélioration du cadre de vie et de l'offre de services

- La candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027, reposant sur la mise en œuvre des fonds européens LEADER et de l'axe stratégique n°5 du FEDER, pour :
  - . rendre le cadre de vie encore plus attractif et solidaire
  - . rendre l'économie encore plus innovante et solidaire
- Le renouvellement de la convention de partenariat qui lie le syndicat mixte au Conseil Départemental de Dordogne autour d'une ingénierie partagée du projet de développement territorial et des fonds européens
- La mise en œuvre, dans le cadre de la deuxième année de l'OPAH-RR renouvelée pour 5 ans en 2021, du programme d'aide à la rénovation énergétique de logements privés et à l'amélioration des conditions de leur accessibilité.

L'OPAH-RR bénéficie depuis 2022 d'une identité visuelle propre, dans le cadre de l'appellation *IsleRenov'*. Les supports de communication ont été redéfinis et largement diffusés, permettant au programme de trouver pleinement sa cible ; l'année 2022 est toutefois marquée par une sur-représentation des dossiers « autonomie » parmi les dossiers traités, les dossiers « énergie » étant en nombre moins élevé que celui constaté au cours des exercices antérieurs.
- L'approbation du plan d'actions du PAT par le Comité de Pilotage en janvier 2022, puis sa mise en œuvre au travers :
  - . du projet *ceux qui nous régalent*, élaboré et contractualisé en 2022 avant d'être mis en œuvre en 2023
  - . de la production et la diffusion auprès des maires de l'observatoire territorial des cantines scolaires
  - . de la dynamisation du programme de formation des professionnels de la restauration collective scolaire lors de sessions animées par le collectif *les pieds dans le plat* ou, selon les thématiques, l'association Agrobio Périgord
  - . de la préparation du défi *familles à alimentation positive*, qui sera in-fine lancé en 2023
  - . du soutien aux projets portés par des maîtres d'ouvrage tiers (communes de Razac-sur-l'Isle ou Périgueux par exemple)
  - . la poursuite d'actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire en partenariat avec l'association Unis Cité Nouvelle-Aquitaine

L'année 2022 est enfin marquée par l'abandon du projet de création du pôle de l'alimentation locale de qualité imaginé sur le site d'une exploitation agricole à Saint-Astier.
- La finalisation du premier volet de diagnostic préalable à l'Action Collective de Proximité en cours d'étude en partenariat avec les services de développement économique des intercommunalités membres et du pôle DATAR de la Région. Un second volet qualitatif, sur la base d'une enquête auprès des entreprises, a été conçu au cours du dernier trimestre 2022 et sera très prochainement lancé.
- L'animation du CRTE de la Vallée de l'Isle et du Ribéracois, à l'échelle du périmètre de projet ; point particulier, le syndicat a accompagné la candidature du Pays de Saint-Aulaye à l'appel à projets *Destination France* lancé par l'Etat en juillet 2022 afin de soutenir le développement touristique des territoires

L'année 2022 est également marquée par :

. le départ d'Audrey Hourticq, cheffe de projet économie, emploi, formation ; poste relevant du contrat régional de dynamisation et de cohésion territoriale 2018-2021,

- . le recrutement en novembre 2022, dans le cadre du dispositif VTA – Volontariat pour Travailler dans l'Administration – de Morgane Authier, chargée de mission CRTE – Dynamisation de l'économie,
- . le recrutement de Sylvain Petit en début d'année 2022 en qualité de chargé de mission OPAH-RR.

Le rapport d'activité a fait l'objet d'une conception graphique par le prestataire *ComTogether* aux fins d'une communication numérique à l'attention des partenaires du Pays (Communes, Région, Département, Banque des Territoires, ...) ; une communication par mail et/ou courrier est également prévue.

Il est joint sous la forme d'une annexe au présent dossier.

Enfin, une Conférence des Maires a été organisée en novembre 2022 afin de présenter les premiers éléments du bilan d'activité. Elle a réuni environ 50 élus du territoire.

Au terme d'une présentation assurée par le Directeur du syndicat et chaque chargé de mission, les membres du Comité Syndical se prononcent à propos de ce dossier.

Voix pour :	26
Voix contres :	0
Abstentions :	0

### **III - Désignation des membres représentant le Pays au GAL 2021-2027**

Le Pays de l'Isle en Périgord porte une nouvelle programmation européenne interfonds associant LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et FEDER (OS5 du Fonds européen de développement régional) pour la période 2021-2027. Ces programmes permettent de soutenir différents projets inscrits dans la stratégie locale définie par le Pays et ses partenaires.

Ces dispositifs sont mis en œuvre par le Groupe d'Action Locale (GAL) Isle en Périgord. Le GAL, groupe informel sans entité juridique, animé par le Pays, s'appuie sur un mode de gouvernance spécifique : il se compose d'acteurs locaux, publics et privés. Ces différents partenaires se réunissent au sein d'un Comité de Sélection afin de piloter la démarche, et notamment de :

- mettre en œuvre la stratégie locale développement définie ;
- gérer l'enveloppe financière confiée ;
- sélectionner les projets à soutenir.

Le GAL s'appuie aussi sur une équipe technique pour développer le dispositif localement en :

- animant les comités de sélection ;

- accompagnant les porteurs de projets potentiels et bénéficiaires ;
- instruisant les dossiers en lien le service instructeur ;
- échangeant régulièrement avec l’Autorité de Gestion, la Région, dans le cadre d’une mise en œuvre optimale du programme.

La mise en place du Comité de Sélection Interfonds entraîne l’installation du collège public du GAL Isle en Périgord.

Pour le Pays, il convient de désigner 2 représentants parmi les élus siégeant au comité syndical : 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Président désigne Nils Fouchier en qualité de membre titulaire et de Gilles Motard, membre suppléant ; cette proposition est soumise à l’avis du Comité Syndical.

Voix pour :	26
Voix contres :	0
Abstentions :	0

#### ***IV - Autorisation de signature de la convention à intervenir entre l’Autorité de Gestion et le syndicat mixte***

Le Comité syndical a, par délibération n°2022-05-CS-04 en date du 31 mai 2022, autorisé Monsieur le Président à porter la candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027 et signer tout document s’y rapportant.

Afin d’éclairer la portée de ladite délibération, il est proposé aux membres du Comité Syndical, d’une façon explicite, d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre l’Autorité de Gestion du volet territorial des Fonds Européens 2021-2027 et le syndicat mixte du Pays de l’Isle.

Voix pour :	26
Voix contres :	0
Abstentions :	0

## V - *Création d'un emploi non permanent de chef de projet CRTE de la Vallée de l'Isle et du Ribéracois*

Le contrat de relance et de transition écologique de la Vallée de l'Isle et du Ribéracois, établi le 24 novembre 2021, a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire formé par 5 intercommunalités relevant par ailleurs de l'arrondissement de Périgueux : les communautés de communes Isle-Vern-Salembre, Isle-et-Crempe-en-Périgord, Isle-Double-Landais, Pays de Saint-Aulaye et Périgord Ribéracois. Les trois premières intercommunalités sont membres du Pays de l'Isle en Périgord ; les deux autres sont membres du Pays du Périgord Vert.

Le CRTE fixe ainsi le cadre d'une ambition politique et opérationnelle partagée, reposant sur des actions relevant du plan de relance économique et écologique en faveur de la reprise de l'activité dans les territoires et sur les projets de territoire (PVD, PCAET, etc), ceux-ci pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les principales orientations retenues au titre du CRTE de la Vallée de l'Isle et du Ribéracois concernent les points suivants

- Un soutien à la dynamique démographique favorable observée : la population du territoire évolue à la hausse, avec +26 habitants entre 2012 et 2017 contrastant avec l'évolution de la population départementale qui décroît. C'est le signe que le territoire offre une certaine attractivité et de nouvelles opportunités de développement, principalement à l'égard de nouveaux arrivants. L'offre de logements, tant privés que conventionnés, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des services, doit pouvoir soutenir cette dynamique et appelle donc de nouveaux projets.
- L'économie du territoire repose d'abord et avant tout sur le secteur présentiel, c'est-à-dire sur la consommation locale de biens et de services. Cette économie présentielle participe de la résistance du territoire aux grandes fluctuations économiques et spécialement aux crises. Cependant, elle ne remplace pas une économie productive qui fait parfois défaut sur le territoire. Celui-ci compte une part importante d'activités agricoles, et trois entreprises de plus de 250 salariés. Cette structuration, liée à un éclatement des entreprises avec une très forte majorité d'établissements unipersonnels ainsi qu'à une faible qualification des travailleurs, freine la croissance de long terme du territoire. Le projet du territoire favorise un développement adapté, en structurant d'une part l'accompagnement des entreprises pour les aider à grandir et étoffer l'offre productive, et en renforçant l'offre touristique du territoire.
- Le territoire compte un patrimoine naturel riche, avec une très forte proportion d'espaces boisés, des vallées et rivières structurantes, et plus de 12000 ha protégés. Il est par ailleurs à noter que le département présente un taux croissant d'exploitations agricoles en agriculture biologique et que le territoire offre un potentiel de production d'énergies renouvelables, alors que 15% de l'énergie consommée provient déjà de sources renouvelables.

Cependant, le territoire conserve un mode de vie polluant avec par exemple de fortes consommations d'énergie par l'habitat, dont une part importante présente de très faibles performances énergétiques. On voit aussi de fortes émissions polluantes par une agriculture encore intensive et des déplacements pendulaires très largement dépendants de la voiture.



Le projet de territoire prévoit à ce titre d'accélérer la transition agricole et alimentaire déjà en cours, et de renforcer les transports multimodaux et doux, la rénovation énergétique des bâtiments.

L'animation transversale et l'évaluation continue de ce projet requiert une intervention managériale dédiée, dans un cadre qui concilie :

- La durée de la contractualisation, annoncée jusqu'en 2026, qui fixe un horizon aux missions définies,
- L'obtention d'un soutien financier conforme, pour lequel la visibilité n'est pour l'heure qu'à l'échelle d'une seule année.

Dans le cadre des fonctions qui lui sont confiées, le chef de projet s'approprie le champ de compétences et les modes d'intervention habituels des partenaires du développement local (Etat, Région, Département, etc) et éclaire les maîtres d'ouvrage : l'objectif de cette action concerne :

- . La maîtrise des échéances prévues,
- . Le conseil dans l'élaboration des plans de financement, par la communication précise d'informations portant sur les dispositifs de soutien appropriés (fonds verts, ...). Il conseille et oriente les porteurs de projets vers les acteurs locaux ad-hoc (CAUE, Département, etc)
- . La coordination des actions engagées dans le cadre des 4 programmes PVD du territoire et ses PCAET, afin de permettre un partage de connaissance et d'expérimentations réussies, ainsi que la prise en compte la plus transversale possible des enjeux de la transition écologique.

Il est attendu de la part du chef de projet de favoriser l'interaction entre le territoire et l'ingénierie proposée par l'Etat (DDT, ANCT, CEREMA, ADEME, Banques des Territoires, etc) ; ceci lui permet de procéder à l'évaluation continue du CRTE, dans le respect de son ambition partenariale.

D'une façon plus précise, le renfort en capacité d'ingénierie aide :

- À l'étude des actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles
- Au partage des actions et des résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE
- A la mise en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Il prépare et qualifie les travaux des instances de la gouvernance du contrat (COTECH et COPIL).

D'une façon opérationnelle, les missions sont :

- Poursuivre la déclinaison du CRTE en lien avec les élus et services des intercommunalités, des entités partenaires et des services de l'Etat

- Coordonner le suivi en installant des rencontres avec les responsables des projets, notamment dans le cadre des programmes PVD du territoire et des PCAET
- Identifier et entretenir le lien avec les services de l'Etat, les agences et les opérateurs financiers
- Assurer la gouvernance technique et politique en animant les COTECH et COPIL en relation avec les services de l'Etat
- Préparer et suivre, la mise à jour régulière du CRTE
- Apporter un appui technique et opérationnel aux porteurs de projets dans le suivi et la priorisation des projets
- Rédiger en cas de besoin les notes d'informations et fiches techniques à propos des dispositifs de soutien déployés par les partenaires du développement territorial, en assurer leurs mises à jour et actualisation
- Elaborer des tableaux de bord et de suivi, restituer les avancements du CRTE, dans le cadre d'une évaluation continue
- S'agissant des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, dispositifs de financement de l'État : assurer une veille, identification les projets ; assurer une diffusion et un accompagnement, auprès des porteurs de projets
- S'agissant des autres dispositifs de financement - Europe, Région, département - accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'articulation des différents dispositifs avec le CRTE

Il est ainsi proposé de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour assurer le management du CRTE de la Vallée de l'Isle et du Ribéracois. Celui-ci répond au cadre fixé par :

- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
- La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Il est ainsi proposé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser la création d'un emploi non permanent de chargé de mission relevant de la catégorie hiérarchique A, sur la base du grade d'Attaché Territorial, afin de mener à bien le projet de dynamisation de l'économie ci-avant décrit ; **sous réserve de l'instruction conforme du soutien financier de ce poste sollicité au titre du volet ingénierie du fonds verts.**

Ce contrat de projet est signé pour une durée de 1 an, pouvant atteindre le cas échéant, le 31 décembre 2026, date de fin prévisionnelle du CRTE.

L'agent exercera ses fonctions de chargé de mission à temps complet.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement des attachés territoriaux.

- De prendre en compte les conditions de rupture et de reconduction dudit contrat ci-après exposées :

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de trois mois (pour un contrat d'une durée supérieure à trois ans) ou de deux mois (pour un contrat d'une durée inférieure ou égale à trois ans).

Le cas échéant, la collectivité peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé), ou que le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat mixte dès les orientations budgétaires de l'exercice 2024 ; les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2023.
- D'autoriser Monsieur le Président à faire, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à se prononcer quant à ces propositions.

Voix pour :	26
Voix contres :	0
Abstentions :	0

**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_01-DE  
Reçu le 04/12/2023

## VI - Information – tableau général des emplois

Sous réserve du débat et de la délibération proposée au point précédent, le tableau des emplois s'établit de la façon suivante :

Emplois permanents						
Cadre d'emploi	Catégorie	Délibération de référence	Temps de travail hebdomadaire	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Métiers
Ingénieur Principal	A	2019-12-CS-01	35	1	1	<b>Directeur Général des Services</b> Direction des services, budget, ressources humaines, pilotage / réalisation des missions
Rédacteur	B	2015-12-CS-05	35	1	1	<b>Secrétaire - assistante de direction</b> Assistante de direction, secrétariat, gestion-suivi comptable, gestion budgétaire des missions
Attaché Territorial	A	2021-01-CS-05	35	1	1	<b>Chargé de mission habitat</b> Pilotage, mise en œuvre, suivi et gestion des opérations concernant l'habitat
Attaché Territorial	A	2021-12-CS-09	35	1	1	<b>Chargé de mission fonds européens</b> Animation et gestion des politiques contractuelles européennes de développement territorial ; dont LEADER

Emplois non permanents							
Cadre d'emploi de référence	Catégorie	Type de contrat	Délibération de référence	Temps de travail hebdomadaire	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Métiers
Attaché Territorial	A	Contrat de Projet	2021-01-CS-11	35	1	1	<b>Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial</b> Pilotage, mise en œuvre et suivi du PAT
Attaché Territorial	A	Contrat de Projet	2021-06-CS-03	35	1	1	<b>Chargé de mission habitat</b> Mise en œuvre des opérations concernant les programmes habitat
Attaché Territorial	A	Contrat de Projet	2023-04-CS-10	35	1	0	<b>Chargé de mission Dynamisation de l'économie</b> Pilotage des actions relevant du champ d'intervention Développement économique Mise en œuvre des dispositifs opérationnels
Attaché Territorial	A	Contrat de Projet	2023-07-CS-XX	35	1	0	<b>Chef de projet CRTE Vallée de l'Isle &amp; Ribéracois</b> Coordonne, anime et évalue le CRTE, en relation avec le management des programmes PVD du territoire et les structures parties prenantes

Emplois non permanents - accroissement temporaire d'activité					
	Délibération de référence	Temps de travail hebdomadaire	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Métiers
	2022-10-CS-06	35	1	1	<b>Chargé de mission Dynamisation de l'économie</b>

Les membres du Comité Syndical sont informés du tableau général des emplois.

## VII - Information – candidature à l'appel à projets « Mieux Manger pour Tous »

La lutte contre la précarité alimentaire présente de nombreux enjeux ; en plus de permettre l'accès à des denrées alimentaires en quantité suffisante aux personnes en situation de précarité, elle possède un rôle clef dans l'accès à la diversification alimentaire. En effet, il est essentiel de permettre l'accès à des denrées durables et de bonne qualité nutritionnelle aux personnes en situation de précarité alimentaire.

De plus, elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes et participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le 3 novembre 2022, la Première ministre a annoncé la mise en place d'un fonds d'aide alimentaire durable, ayant pour but de renforcer la qualité de l'aide alimentaire. Le 28 février 2023, le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées a présenté les modalités de déploiement de ce fonds, au travers du programme nommé « Mieux manger pour tous ».

Ces nouveaux moyens s'inscrivent dans la suite des travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi Egalim, avec les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire
- Permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire

Le syndicat mixte a proposé en réponse à l'appel à projets *Mieux manger pour tous*, en partenariat avec l'association Agrobio Périgord, la Maison 24 et l'EPLEFPA, le programme :

« L'alimentation, c'est "Proximité, Qualité, Solidarité" en Pays de l'Isle »

L'objectif du projet concerne la formation de familles dans le cadre de cette appropriation des productions locales.

Il s'inscrit dans le cadre d'une émulsion des savoir-faire locaux, en mobilisant auprès des publics parmi les plus éloignés des productions locales de qualité, les professionnels de la restauration/transformation. Il permet :

- De connaître les productions du territoire, la complexité et les entraves dans leur accessibilité pratique et économique. Pour cela, le projet comprend un premier volet consacré au bilan et à l'étude du "défi familles à alimentation positive" lancé par la structure en 2023 dans le cadre d'un partenariat robuste avec les collectivités parties prenantes et des structures relais (EVS, CCAS, CIAS, etc)
- Une action ciblée et juste, également utile pour fédérer les acteurs locaux : un partenariat étroit avec les associations qui œuvrent en faveur de l'aide alimentaire est appelé à être développé afin d'identifier les publics cibles, les modalités d'actions : pour cela, les étudiants en première année de la licence VAMTR - Valorisation, Animation, Médiation des Territoires Ruraux - seront mis à contribution pour ancrer le projet de façon durable sur le territoire, parmi ses habitants, ses associations et ses acteurs qualifiés

- D'informer, convaincre et donner un réel élan au projet : l'association AgroBio Périgord, sur la base d'une parfaite connaissance des productions locales, des exploitants et des circuits de distribution, permettra la mise en place de circuits de découverte des exploitations, de rencontres, débats et échanges avec les acteurs des filières courtes ; première étape clé dans le changement de posture à l'égard de celles-ci. Objectif clé : que chacun comprenne la dimension écologique, de santé, posée, tout en devenant certain qu'il n'y a pas de fatalité. La question de la ressource financière ne doit ainsi plus être un écueil mais doit devenir, au mieux, un frein, avec lequel il est possible de composer si l'on dispose du savoir-faire ad-hoc. Ce volet du projet concerne également, afin de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et de la connaissance, les volontaires impliqués dans lesdites associations.
- D'agir, de façon concrète, pour développer de nouveaux circuits de distribution concourant à l'ancrage sur le territoire de possibilités d'approvisionnements alimentaires de qualité, que ce soit à l'attention de ménages bénéficiaires ou de structures associatives relais ; le projet est pour cela accompagné par l'association La Maison 24, dans l'objectif d'un essaimage après de l'ensemble des acteurs à plus longue échéance.

De donner à chacun le savoir-faire pour s'approvisionner localement et qualitativement, quelles que soient ses ressources financières ; et donc apprendre à acheter, stocker ou encore cuisiner et présenter de la façon la plus appropriée : Ce volet du projet prend la forme d'un ambitieux programme de formations. Le collectif « les pieds dans le plat », qui fédère des cuisiniers engagés dans la transformation de celles-ci, ainsi que des chefs de renom que compte le territoire du Pays de l'Isle, seront mobilisés pour transmettre et imaginer des techniques de préparation, des recettes, qui permettront à chacun de cuisiner de façon saine et respectueuse de ses capacités financières.

A terme, ces 120 familles formées à une cuisine économe et qualitative – « astucieuse » - des productions locales composeront un réseau d'"ambassadeurs" que le syndicat pourra mobiliser de façon plus large dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'information ; notamment auprès d'associations d'insertion ou de publics scolaires.

#### Modalités de réalisation du projet

- 2023.T4  
Réalisation d'une analyse territoriale de l'ancrage territorial des acteurs de la solidarité (associatifs et institutionnels) auprès des exploitants et acteurs des filières courtes dans le cadre d'un projet « tuteuré » confié aux étudiants de la licence VAMTR de l'EPLEFPA. L'expertise de l'encadrement et le champ d'actions permis par le collectif d'étudiants permettra d'identifier les conditions de réussite du projet et ses éventuels obstacles.

L'objectif est de diagnostiquer et bâtir un plan d'actions, le cas échéant, qui permettra de tisser un lien étroit entre producteurs et acteurs sociaux.

Pour cela, les étudiants :

- . Mobilisent leur ingénierie du développement territorial, et leur expertise des systèmes d'information géographique le cas échéant,
- . Identifient et rencontrent les acteurs concernés,
- . Analysent les éléments recueillis afin de proposer une lecture éclairée de l'organisation du territoire sur cette thématique,
- . Partagent ces éléments, communiquent, de façon large, dans le cadre de temps de restitution de leurs travaux et une formalisation professionnelle de ceux-ci.

- 2023.T4 – 2024.T1  
Réalisation d'une évaluation du « défi familles à alimentation positive » 2023.

Le défi, lancé par le Pays en 2023, concourt aux mêmes objectifs que ceux du projet proposé. Toutefois, une différence notable est à noter : il concerne des ménages par défaut engagés et convaincus de l'importance – et de la faisabilité – d'une alimentation saine et locale.

L'analyse de ce programme doit donc permettre :

- . de comprendre et identifier les leviers utiles à l'abandon des préjugés quant à l'accessibilité économique des productions locales,
- . d'identifier les bonnes pratiques qui ont permis la réussite du défi.

Cette étude sera confiée à un prestataire compétent et réalisée « en chambre », à l'appui des documents et bilans disponibles, puis au contact des familles et des structures relais mobilisées.

- 2024.T1  
Préparation puis lancement d'une campagne de communication auprès des acteurs de la cohésion sociale

- 2024 – 2025 -2026  
Mise en œuvre du programme d'information, permettant d'établir et consolider la relation entre :
  - . les ménages cibles
  - . les acteurs des filières courtes du Pays de l'Isle en Périgord
  - . les volontaires impliqués dans les associations d'aide alimentaire, les représentants des acteurs institutionnels

Ce volet repose sur des circuits de découverte des exploitations, des rencontres, débats et échanges avec les acteurs des filières courtes. Il est élaboré et mis en œuvre par l'association Agrobio Périgord, fortement ancrée sur le territoire auprès des producteurs en agriculture biologique.

- 2024 – 2025 -2026  
Mise en œuvre d'un programme de formations des ménages cibles, par des professionnels de la restauration et de l'alimentation, dans un format élaboré en relation étroite avec les professionnels du territoire ; et notamment le collectif *les pieds dans le plat* fortement ancré sur le territoire  
Pour ce volet, le syndicat mixte fait intervenir les restaurateurs de renom du territoire, des cuisiniers en restauration collective

Chaque année est ponctuée par un forum grand-public, qui étire le volet social du PAT qu'incarne le projet à ses dimensions plus généralistes. Le territoire propose les ressources utiles à l'organisation réussie d'un tel événement, en mettant par exemple à profit la renommée du salon du livre gourmand. Ce volet du projet est essentiel pour écarter une trop forte stigmatisation autour de ses objectifs sociaux et participe d'une démonstration la plus large possible en faveur de l'accessibilité économique des productions locales de qualité.

Les membres du Comité Syndical sont informés de ce dossier.

## VIII - Questions diverses

### 1. Approbation des statuts dans le cadre de l'adhésion à l'ATD24

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD24,

Vu le dernier barème d'adhésion adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD24 le 13 décembre 2022,

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'adhésion à l'ATD 24 permet :

- Dans le cadre de l'adhésion, sans frais supplémentaires :
  - La rédaction d'actes administratifs et les renseignements juridiques en partenariat avec SVP,
  - Les conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial,
- Dans le cadre de la convention de services complémentaires individualisées :
  - La mise à disposition de logiciels dans le cadre de l'administration numérique,
  - La mise à disposition des outils de dématérialisation et du tiers de télétransmission,
  - L'accès à la plateforme d'achat public marchespublics.dordogne.fr,
  - L'accès aux outils cartographiques Geovisu et Perigeo,
  - Les outils collaboratifs Office 365,
  - La fonction du Correspondant Numérique dans le cadre du RGPD

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- D'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale de Dordogne,
- De désigner Monsieur Jean-Luc Noyer comme son représentant au sein des assemblées délibérantes de l'Agence.

Voix pour :	26
Voix contres :	0
Abstentions :	0



## IX - Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé à 19h15, Monsieur le Président met un terme à la séance et convie l'ensemble des délégués présents à prendre part à un pot à l'occasion de cette première réunion tenue au pôle Alienor, à présent siège du syndicat mixte.

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY



**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_01-DE  
Reçu le 04/12/2023